Le Fil d'Ariane ®
L'Entraide Généalogique sur Internet

Assemblée générale ordinaire
Du samedi 26 mars 2011

Hôtel Best Western - Nice

Présidente de séance : Isabelle ROTTIER
Secrétaire de séance : Françoise LIEVREMONT

-Ouverture de séance à 9h50-

Etaient présents :

Mesdames :
- Isabelle ROTTIER, présidente, membre du CA (146 dont 28 en son nom propre)
- Florence JOUHAUD, trésorière, membre du CA (1)
- Françoise LIEVREMONT, secrétaire, membre du CA (2)
- Andrée BRUNELIERE, membre du CA (4)
- Colette DOUROUX, membre du CA (6)
- Josiane FEBVRET, membre du CA
- Christiane CASTIAUX, adhérente et coordinatrice 18-58-71
- Marie-Josée AYNIE, adhérente et bénévole 84
- Patricia DEPAGNIAT, adhérente et bénévole 75
- Janine PRUD'HOMME, adhérente et bénévole 06
- Danielle COAT, adhérente (1)
- Martine JANNETTI, coordinatrice 06

Messieurs :
- Patrick AUBURTIN, membre du CA
- Jacques AYNIE, adhérent et bénévole 84
- Alain MATHIEU, adhérent
- Jean-Yves RIDREMONT, adhérent
- Didier GAYRAUD accompagnateur de Danielle COAT

Absents excusés :
- Christian BROUTIN, membre du CA
- Mireille YOESLE, membre du CA

Soit 17 présents dont 15 adhérents

10 Square de la Sarthe - 78 310 MAUREPAS

Le Fil d'Ariane ®
L'Entraide Généalogique sur Internet

Pouvoirs :

Nous avons reçu 162 pouvoirs dont 2 sont invalides (l'un attribué à Jacqueline FOURNEAU, non présente à l'AG et le second attribué par Patrick LESIEUR à Martine JANNETTI, non adhérente). Le nombre de pouvoirs figure entre parenthèse.

14 adhérents pouvant voter et 160 pouvoirs reçus, soit un total de 174 voix.

Ordre du jour :

1 Rapport moral (par la Présidente)
2 Rapport financier 2010 et Bilan prévisionnel 2011 (par la Trésorière)
3 Montant de la cotisation 2012
4 Election des membres du Conseil d'Administration
5 Informations sur le développement du site FDA (non soumises au vote)
6 Questions diverses (ne seront pas soumises au vote)

1 – le rapport moral

La présidente a lu le rapport moral qui avait été envoyé en même temps que les convocations aux adhérents.

Activités :

Si pour la France le nombre de demandes continue à décroitre, ce n'est pas le cas de la Belgique qui est en plein essor. Isabelle ROTTIER émet l'hypothèse que tant que les archives de Belgique ne seront pas en ligne le nombre de demandes continuera d'augmenter.

A propos des encarts publicitaires que nous avons fait paraître dans trois revues de généalogie, Martine JANNETTI fait remarquer qu'il n'est pas évident que les généalogistes achètent ces revues qui sont relativement couteuses. Andrée BRUNELIERE note que sur le département de la Dordogne, suite à ces publications il y a eu de nouveaux demandeurs. Isabelle ROTTIER précise que c'est souhaitable et probable mais que nous sommes incapables de quantifier le phénomène, d'autant plus que ces nouveaux demandeurs peuvent commencer leur généalogie suite à une émission télé, le bouche à oreille etc. ….

10 Square de la Sarthe - 78 310 MAUREPAS

Le Fil d'Ariane ®
L'Entraide Généalogique sur Internet

Il a été distribué aux personnes présentes des marques pages ainsi que des calendriers révolutionnaires qui ont été faits dans le courant de l'année.

Les coordinateurs

Isabelle ROTTIER a illustré ce point du rapport moral, en donnant deux exemples récents.

- Le premier, un coordinateur ayant eu un incendie chez lui ne pouvait légitimement plus assurer la gestion de ses départements. Sa co-coordinatrice s'est contentée de les fermer et de prévenir les bénévoles. Or être co-coordinateur ce n'est pas un titre ni un nom en face d'une fonction, mais bien assurer la coordination quand cela est nécessaire pour remplacer le coordinateur en titre.
- Le second exemple, Gérard Martel, coordinateur de la Somme, vient de démissionner (gros soucis de santé personnelle ainsi que pour son épouse). Il n'avait pas de co-coordinateur et ne nous a transmis aucun fichier. Nous sommes donc dans l'incapacité d'assurer la relève immédiate. Et le département va être fermé le temps de préparer les outils nécessaires à la gestion (suivi, liste yahoo, bilan avec les bénévoles …). Avec la mise en ligne des AD de la Somme le nombre de demandes a énormément chuté. A ce propos, Marie-Jo AYNIE s'interroge : lors de la mise en ligne des AD d'un département est ce qu'automatiquement les recherches sur l'état civil ne sont plus possibles via le Fil d'Ariane ? Réponse par la négative car certains demandeurs ont besoin d'aide, d'autres n'ont pas l'ADSL …. Ainsi quand le département de la Somme rouvrira, il rouvrira sur toutes les communes, toutes périodes, même si c'est en ligne.

Les bénévoles

Suite à la remarque d'Andrée BRUNELIERE concernant le bon pour accord qui peut rebuter les candidats bénévoles de par sa complexité, Isabelle ROTTIER précise que ce dernier qui doit être signé a été rédigé par un juriste de façon à ce que l'association soit dégagée de toute responsabilité. Mais comme tout texte juridique cela présente un caractère long et rébarbatif. Françoise LIEVREMONT soulève un autre point, le fait que le candidat bénévole après avoir donné son bon pour accord est contacté une première fois par le coordinateur pour savoir s'il est toujours partant pour l'entraide. Et ce n'est que dans un second temps qu'il reçoit le mode d'emploi pour faire des recherches.

Marie-Jo AYNIE suggère d'accompagner les nouveaux bénévoles, en effet certains ne sont jamais allés aux AD et cela leur fait un peu peur, du coup ils ne se proposent que pour quelques communes…. Alors que d'être accompagné au début, permet d'être rassuré et de se familiariser avec le lieu et les instruments de recherches. . Isabelle ROTTIER d'accord avec cette suggestion rappelle que c'est du ressort du coordinateur départemental. Patricia DEPAGNIAT rajoute que cela permet de se rencontrer, car bien souvent plusieurs bénévoles pour le FDA sont ensemble aux AD sans le savoir. Andrée

10 Square de la Sarthe - 78 310 MAUREPAS

BRUNELIERE suggère qu'à terme chaque département devrait être géré par un coordinateur local. Ce à quoi Isabelle ROTTIER répond que nous cherchons toujours des bonnes volontés mais qu'il n'est pas évident d'en trouver. Françoise LIEVREMONT a espoir qu'avec la mise en place du futur site, la gestion étant facilitée, nous trouverons plus facilement les bonnes volontés.

La communication interne

Isabelle ROTTIER rajoute que la gazette permet l'annonce des événements de la vie de nos adhérents et bénévoles. Hélas actuellement ce sont toujours des décès.

Andrée BRUNELIERE rappelle qu'ils sont demandeurs d'actes spéciaux trouvés au fil des registres ….

Perspectives 2011

Isabelle ROTTIER précise que le texte des encarts publicitaires ne sera pas rédigé systématiquement de façon identique de telle manière à ce que les lecteurs ne passent pas outre car ils connaitraient l'annonce. Il peut y avoir des appels au don par exemple.

Elle précise aussi que Nathalie GORET a effectivement commencé à rembourser sa dette. (Rappel des faits concernant l'affaire qui nous oppose à Nathalie GORET, suite à la question de Martine JANNETTI).

Pour faire écho au début du rapport moral, Patricia DEPAGNIAT pose la question de savoir comment connaitre les possibilités de recherches autres que les recherches classiques de l'état civil ? Réponse collective, en général c'est indiqué dans chaque département sur la page qui abrite le formulaire, et quand cela ne l'est pas, Françoise LIEVREMONT a suggéré de contacter le coordinateur via l'adresse mail fdaXX@entraide-genealogique.net (en remplaçant XX par le numéro du département concerné).

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

La présidente passe la parole à la trésorière, Florence JOUHAUD

2 - Rapport financier 2010 et Bilan prévisionnel 2011 (par la Trésorière)

Le bilan financier 2010 et le prévisionnel 2011 avaient été envoyés en même temps que la convocation aux adhérents à jour de cotisation au 31/12/2010. Il a été distribué les photocopies rectificatives du compte de résultat 2010 et évolution, ainsi que du prévisionnel 2011 (voir annexe 1 en fin de CR).

10 Square de la Sarthe - 78 310 MAUREPAS

Le Fil d'Ariane ®
L'Entraide Généalogique sur Internet

Florence JOUHAUD nous apprend que le 28 février dernier Nathalie GORET a bien envoyé son paiement de 500 euros sur lequel elle a déduit 14 euros et quelques, montant du nom de domaine entraide-genealogique.org dont elle est restée propriétaire. En effet elle a refusé de nous rétrocéder les droits lors de la procédure judiciaire. A l'échéance, nous n'avons pas payé pensant le récupérer quand il tomberait dans le domaine public. Or Nathalie GORET nous a transmis sans commentaire le mail de Gandi concernant le renouvellement du .ORG et sans réaction de notre part elle a réglé la facture et en a défalqué le montant de son premier versement.
Immédiatement nous nous sommes rapprochés de l'avocat, Maitre Cohen, qui nous a confirmé qu'elle n'en avait pas le droit, cela signifiant qu'elle fait supporter au Fil d'Ariane des dettes personnelles. Et il a mandaté un huissier pour qu'une saisie sur pension voire, une saisie sur ses comptes bancaires soit effectuée pour le paiement intégral de sa dette. A ce jour nous n'avons pas encore de nouvelles de l'huissier mandaté il y a 15 jours.

Le Fil d'Ariane accuse un déficit de 4337 euros expliqué par la régularisation faite en fin d'année des cotisations 2011 encaissées en 2010 pour se conformer au changement des statuts. A présent il faut être à jour de cotisation au 31/12 pour pouvoir voter à l'AG suivante. Le montant des cotisations s'élève donc à 10830 euros contre 16950 euros de cotisations encaissées de l'année dernière où il n'y avait pas de distinction entre les cotisations de l'année « N » et de l'année « N+ 1 » . Les dons sont en net recul avec 295 euros contre 470 euros l'an passé. Mais que ces généreux donateurs en soient remerciés malgré la crise économique.

Nous avions 426 adhérents fin 2010 soit une baisse de 22 % par rapport au 31/12/2009, même si 199 adhérents de 2009 ont renouvelé pour 2010.

Pour plus de commodité dans le dépôt des remises de chèques nous avons clôturé le compte du Crédit Agricole (située à côté de Reims) et ouvert un nouveau compte à la Caisse d'Epargne situé à Maurepas, commune du siège social. Cela permet aussi à la trésorière de recevoir les relevés de compte car au Crédit Agricole suite à un changement de conseiller financier, ce dernier avait décidé d'envoyer les relevés au siège social situé à Sète. De ce fait les relevés arrivés au domicile d'Annie THIBAULT n'ont pas été transmis à la trésorière. Mais grâce à l'historique demandé par Isabelle ROTTIER auprès du Crédit Agricole sur les six derniers mois et les justificatifs fournis, le bilan a pu être établi. Le solde a été reconstitué à 36 euros près en notre faveur. Patricia DEPAGNIAT a posé la question de savoir si les relevés n'étaient pas consultables sur Internet. Ce à quoi Florence JOUHAUD a expliqué qu'elle avait téléchargé les relevés jusqu'à mi février. Au-delà, jusqu'à fin mai elle n'avait pas matériellement assez de temps et elle comptait sur Annie THIBAULT pour qu'elle lui fasse parvenir. Annie THIBAULT a déclaré ne jamais les avoir reçus. Or Isabelle ROTTIER avait reçu et transmis à Florence JOUHAUD un mail d'Annie THIBAULT avec scan du relevé de

10 Square de la Sarthe - 78 310 MAUREPAS

Le Fil d'Ariane ®
L'Entraide Généalogique sur Internet

compte du crédit agricole au 10 juin 2010. Preuve que cette dernière les avait bien reçus.

Les dépenses 2010 ont augmenté de 40% expliqués en partie par :
- l'achat d'une imprimante pour les cartes d'adhérents plastifiées Cet achat n'est pas immobilisé. Florence JOUHAUD ayant pris la décision de ne plus faire d'amortissement et d'immobilisation car si elle venait à ne plus exercer ses fonctions, il n'est pas évident, si son successeur n'est pas comptable, de calculer l'exercice. Le poste 6811 va donc disparaître fin 2012.
- les honoraires d'avocat s'élevant à 1555 euros (Nathalie GORET est condamnée à nous en rembourser 500 euros), auxquels nous devons ajouter les 500 euros de l'huissier mandaté.
- la fabrication de marque pages et cartes calendriers pour les salons.
- la parution des encarts publicitaires dans les revues de généalogie.
- une plus grande participation aux salons en province.
- des frais pour l'AG 2010 légèrement plus élevés.
- une charge exceptionnelle (59,81 euros) des dépenses de l'année 2009 d'Annie THIBAULT communiquées après la clôture des comptes 2009.

Annie THIBAULT a demandé au CA par mail de supprimer le paragraphe du rapport des trésoriers relatif au fait qu'elle n'avait pas transmis les relevés du crédit agricole, ou de le modifier, précisant qu'elle n'avait jamais reçu les relevés. Requête à laquelle Florence JOUHAUD ne peut donner suite puisqu'elle estime qu'Annie THIBAULT a reçu par mail ou par voix postale les dits relevés.

Concernant le prévisionnel de 2011, nette augmentation du poste « foires et expositions » puisque nous participons au Congrès national, biennale de généalogie à Lille pour cette année. Et il faut compter 6000 euros, coût de la refonte du site que Florence JOUHAUD n'avait pas reporté. D'où la distribution du prévisionnel rectifié, Cette somme est à a corriger puisque Patrick AUBURTIN nous apprend que le devis est de 7100 euros à moins que nous réduisions certaines demandes non utiles (une journée homme étant à 280 euros).

Nous avons une avance approximative de 11000 euros, ce qui correspond à notre trésorerie actuelle, si on retire les 4000 euros de déficit de cette année et les 6 à 7000 euros de l'année prochaine, la pérennité financière de l'association d'ici fin 2012 est remise en cause selon l'expert comptable. Et ce d'autant plus si Nathalie GORET ne rembourse pas au plus vite sa dette et si on doit faire face à d'autres dépenses à caractère exceptionnel comme la refonte totale du site (qui devait être réalisée bénévolement, ce à quoi Colette DOUROUX fait remarquer que c'était utopique.)

En avril 2010 Annie THIBAULT a envoyé à Florence JOUHAUD une reconnaissance de dette expliquant qu'elle avait emprunté 1000 euros. Isabelle ROTTIER en avait été

informé et n'y avait pas mis d'opposition puisque c'était un prêt avec remboursement. Mais à la réflexion ce n'est pas du tout la vocation du Fil d'Ariane. De plus si nous avions besoin de l'argent nous ne pouvions le récupérer rapidement. Florence JOUHAUD a donc demandé le remboursement immédiat, ce qui a été fait pour 900 euros, et les 100 euros restant ont été versés mi février 2011. C'est une affaire qui s'est solutionnée rapidement. En conséquence, l'expert comptable a soumis l'idée de compléter nos statuts par un paragraphe mentionnant que les membres du CA n'ont aucun droit sur les finances.

Au vu des explications données par la trésorière, nous allons dans le courant de l'année faire un appel aux adhérents. Appel aux dons évidemment non obligatoire, pour aider au financement du site.
Jacques AYNIE pose la question de savoir si le donateur recevra en retour un reçu fiscal. Pour le moment c'est à l'étude, Isabelle ROTTIER et Florence JOUHAUD vont se rapprocher du Trésor Public. Pour être habilités à délivrer des reçus fiscaux il faut être reconnu d'intérêt général. Si tel était le cas les personnes hésiteraient certainement moins à adhérer comme membre bienfaiteur, puisque pour la somme qui dépasse la cotisation, on reçoit un reçu fiscal permettant une déduction d'impôt.
Andrée BRUNELIERE suggère d'attendre la validation du trésor public avant de lancer l'appel aux dons. Réponse positive d'Isabelle ROTTIER qui précise que dans le mail aux adhérents toutes les indications seront données notamment, s'il y a possibilité de recevoir un reçu fiscal ou non.

Andrée BRUNELIERE propose aussi de renouveler l'opération de mail aux demandeurs non prioritaires leur stipulant qu'en plus du livre d'or ils peuvent soutenir financièrement l'association. Isabelle ROTTIER se pose la question comment différencier les nouveaux des anciens demandeurs ? Réponse globale que la différentiation n'est pas nécessaire, on peut envoyer un mail à l'ensemble des demandeurs non prioritaires qu'ils soient nouveaux ou non. Mail à faire en octobre sur la suggestion de Patrick AUBURTIN qui ajoute qu'il y a aussi la possibilité pour les bénévoles de passer de 15 à 30 euros. Josiane FEBVRET pense que cela sera difficile car certains bénévoles ont déjà beaucoup de frais (frais de route, parking ...).

Colette DOUROUX pose la question de savoir ce que nous vendons ? Réponse de Florence JOUHAUD, nous ne vendons rien, nos seuls revenus sont les adhésions et les dons. Quant à la boutique et au lien « habillez vous FDA » nous ne percevons aucun bénéfice et dans le prochain site le lien ne sera pas reconduit. C'est à cause de celui-ci qu'à la manifestation de Mont de Marsan nous avions payé le stand.

Patricia DEPAGNIAT suggère d'essayer d'avoir des sponsors ou des subventions, celles-ci demandées au département ou à la région du siège social.
Isabelle ROTTIER va transmettre un dossier complet à Florence JOUHAUD, afin de faire une demande de subvention et rappelle que du moment qu'une association perçoit une

subvention, elle doit pouvoir présenter ses comptes pour contrôle, mais LE FIL D'ARIANE n'a aucune inquiétude.
Patricia DEPAGNIAT nous informe qu'à la SNCF ils subventionnent certains projets associatifs. Pourquoi ne pas se renseigner, mais Patrick AUBURTIN craint la présence de publicité (pop up, bandeau …)

A partir de 2012 nous ne serons probablement plus affiliés à la FFG (fédération française de généalogie). En effet nous n'avons eu aucune aide concernant l'affaire qui nous opposait à Nathalie GORET et le seul avantage est le moindre coût du stand lors du congrès bisannuel de généalogie. Or cela ne couvre pas le montant de l'adhésion (un peu plus d'un euro par adhérent). Ce point sera abordé avec le CA.

Florence JOUHAUD a lu le courrier du 22 mars 2011 (voir en annexe 2 en fin de CR) de Jean Luc GARNIER l'expert comptable qui a vérifié les comptes de l'association Le Fil d'Ariane et qui conclut en ces termes : "au vu des éléments contrôlés et des pièces justificatives fournies, la comptabilité est sincère et transparente " - Jean Luc GARNIER (Centre Agricole d'Economie Rurale en Ile de France),

Le rapport financier et le bilan prévisionnel sont adoptés à l'unanimité.

3 – Montant de la cotisation 2012

Rappel des montants des cotisations : 15 euros pour les bénévoles et 30 euros pour les bienfaiteurs. Montants inchangés depuis 9 ans

Martine JANNETTI suggère de les augmenter, Isabelle ROTTIER précise que si on décide d'augmenter il faut que ce soit modéré, suggestion de Martine JANNETTI + 5 euros pour les bénévoles et + 10 euros ? 5 euros ? Pour les adhérents.

Il a été suggéré de faire payer les actes, mais Florence JOUHAUD rappelle que dans ce cas nous devenons alors une association à but lucratif et nous serions soumis aux impôts commerciaux (TVA et impôts sur les sociétés qui sont de 24% sur le bénéfice annuel).

Alain MATHIEU pense que nous resterons dans le rouge tant que nous aurons une cotisation aussi basse. Réponse globale que c'est la première année que nous y sommes pour cause de dépenses exceptionnelles et qu'une fois le site fait nous serons plus tranquilles. Jacques AYNIE rappelle qu'il reste à prendre en compte les frais de maintenance. Isabelle ROTTIER note que cela peut être assuré éventuellement par un bénévole.

Le Fil d'Ariane ®
L'Entraide Généalogique sur Internet

Alain MATHIEU suggère au minimum de doubler les cotisations au moins pour les deux prochaines années. Réponse globale négative, cela serait vraiment trop cher. Patrick AUBURTIN rappelle l'importance de l'appel au don.

Enfin Josiane FEBVRET propose de ne pas augmenter les cotisations, de faire l'appel aux dons (qui sera justifié) et éventuellement l'année prochaine si nécessaire envisager alors une augmentation.

Vote du maintien de la cotisation à 15,00 € pour les adhérents actifs et 30,00 € pour les membres bienfaiteurs : 167 voix pour et 7 abstentions

4 - Election des membres du Conseil d'Administration

La Présidente lit aux présents les lettres de motivation des candidats qui avaient été envoyées en même temps que la convocation aux adhérents à jour de cotisation au 31/12/2010.

Nomination des candidats sortants par ordre alphabétique :

Candidature de Patrick AUBURTIN
Candidature de Christian BROUTIN
Candidature d'Andrée BRUNELIERE
Candidature de Colette DOUROUX
Candidature de Josiane FEBVRET
Candidature de Florence JOUHAUD
Candidature de Françoise LIEVREMONT
Candidature d'Isabelle ROTTIER

Nomination des nouveaux candidats par ordre d'arrivée de postulat :

Candidature de Sylvie BERGEREAU
Candidature de Gérard REVERDY

Vote à main levée pour l'ensemble de la liste – adopté à l'unanimité

10 Square de la Sarthe - 78 310 MAUREPAS

La présidente passe la parole à Patrick AUBURTIN, membre du CA faisant fonction de webmaster, et relais entre le CA et les développeurs.

5 - Informations sur le développement du site FDA

Le site sera réécrit en respectant au plus près possible le cahier des charges qui a été élaboré il y a 18 mois. Isabelle ROTTIER précise que l'ensemble du Conseil d'Administration n'a pris connaissance de ce cahier des charges qu'au moment où Patrick AUBURTIN l'a transmis, car il avait été rédigé sans concertation par deux personnes.

Patrick AUBURTIN rappelle que nous avons commencé par faire une recherche de prestataire qui n'a pas été concluante car notre site est spécifique avec la distribution des demandes aux bénévoles via les coordinateurs, et surtout l'ensemble du circuit de ces demandes. Grâce aux contacts fournis en particulier par Isabelle ROTTIER, on est arrivé à trouver une junior entreprise qui se nomme DIESE (Il s'agit d'une entreprise faite par des étudiants dans le cadre d'une école d'informatique).

Nous avons dû faire une opération coup de poing pour sécuriser le site qui a subi des attaques de pirates ne permettant plus à infomaniak, notre hébergeur, de nous garder en l'état. L'opération de sécurisation a été menée avec succès.

Le devis approximatif de la conception du site nous a été communiqué en séance, il s'élève à 7100 euros. Nous souhaiterions limiter les dépenses à 6000 euros. Nous les dépasserons certainement, sans pouvoir encore le chiffrer exactement, tout dépendra de ce que nous pouvons retirer comme fonctions inutilisées.
Ce devis sera soumis au nouveau CA pour discussion et approbation.

Question de Janine PRUD'HOMME : une fois le site crée par l'entreprise, si des éléments ne conviennent pas, y aura t-il la possibilité de faire des modifications ? Patrick AUBURTIN explique que chaque association doit avoir un responsable du site, un webmaster qui peut assurer la maintenance, et ce n'est pas notre cas, nous n'avons pas de webmaster, Patrick en assurant les fonctions provisoirement. Cela demande des compétences étendues et récentes. Toute candidature de personne à la fois compétente et disponible pourra être étudiée. Il faut connaître le PHP le MySQL, HTML et l'utilisation d'un Framework.

Isabelle ROTTIER rappelle que nous avons lancé plusieurs appels aux bénévoles et adhérents recherchant de l'aide informatique. Cela n'a pas été concluant. Patrick AUBURTIN ajoute que le problème est, que si la personne est très disponible c'est qu'elle

ne travaille plus et qu'elle risque de ne plus avoir les compétences requises, et à l'inverse, si la personne a les compétences elle ne sera pas disponible.

Le démarrage du site va prendre beaucoup de temps mais une fois créé et opérationnel nous aurons beaucoup plus de facilités pour trouver une personne compétente même peu disponible puisque la maintenance demandera moins de temps.

Le groupe de travail qui a été créé va devenir actif .Ce groupe est constitué de Patrick AUBURTIN, Jean-Claude BIZET (qui travaille sur mac), Matthieu BASILE (coordinateur paléo), Françoise LIEVREMONT et Isabelle ROTTIER. Il va falloir tester au fur et à mesure les réalisations pour s'assurer que ça correspond bien à nos attentes.

La question de la date de mise en application a été posée. Comme il est prévu 6 mois de travaux et que les mois d'été (juillet et août) l'école est fermée, pas de mise en service avant début 2012 certainement.

Patricia DEPAGNIAT pose la question de l'aspect du site, il a été répondu qu'il changerait et serait rajeuni.

Andrée BRUNELIERE pose la question de savoir si le coordinateur pourra modifier lui-même, sans connaissance particulière, la page de son département, contrairement à actuellement où il est nécessaire de connaître quelques notions de HTML. Réponse positive de Patrick AUBURTIN puisque la page sera modifiée grâce à un éditeur de texte.

Danielle COAT s'interroge sur les modifications importantes envisagées. Patrick AUBURTIN explique que le principal point est porté sur l'automatisation des tâches du coordinateur pour la gestion des départements. Mais aussi du point de vue de la supervision de l'association, des points seront améliorés tels que les statistiques générées automatiquement ; toutes les données seront sécurisées et il n'y aura plus de sauvegarde à faire des suivis ou autre, ce sera intégré dans l'application. Ainsi quelle que soit la raison si un département est à reprendre cela se fera instantanément et facilement.

6 – Questions diverses

Question d'Alain Gay (bénévole 46) reçu au CA le 06 mars 2011 :
Bonjour,
Je ne pourrais pas assister à l'assemblée générale du Fil d'Ariane mais je vous transmets une idée pour pérenniser l'activité du groupe. Les bénévoles pourraient effectuer des relevés de mariages de chaque département et sur le site nous ne publierions que les noms et prénoms des époux par ordre alphabétique et par département (pour éviter de se faire

piller par des concurrents). Cela permettrait ensuite de communiquer aux personnes les renseignements et aux bénévoles d'effectuer les recherches de contrat de mariage. Cela permettrait en outre de rendre un immense service aux gens car la recherche du lieu de mariage n'est pas toujours aisée
Pour ma part j'ai déjà effectué quelques relevés dans les départements 46 et 02. Cordialement
Alain GAY FDA46

La réponse fut apportée par Josiane FEBVRET
Cela soulève trois problèmes :

- problème de gestion : outre la déclaration à la CNIL, le dépôt dans les AD et la signature de licence, cela nécessite de nommer un gestionnaire départemental et un remplaçant ainsi que de déléguer un administrateur (et son remplaçant) pour gérer le site.
- problème d'éthique : nous ferions alors de la concurrence aux associations locales et il nous faudrait prouver que nos relevés n'ont pas été copiés, mais réalisés à partir d'originaux.
- problème de crédibilité : les erreurs patronymiques ne rendent aucun service et les relevés ne supportent pas l'amateurisme.

Pour conclure, cette suggestion ne servirait pas à pérenniser le Fil d'Ariane, au contraire cela le détournerait de sa mission initiale en le transformant en une association banale, multi-départementale avec tous les problèmes qui en découlent.
Donner aux bénévoles la date et le lieu d'un mariage ne leur permettra pas de chercher un contrat. Il vaut mieux apprendre aux bénévoles et aux demandeurs à se servir des aides mises à leur disposition, à savoir Geneanet, Généabank et Planète généalogie. Plusieurs sites gratuits de relevés sont mis à notre disposition, il suffit de faire une recherche sur Google.
Quant on voit la difficulté pour trouver des bénévoles AD, comment en trouver qui fassent en plus des relevés ?
La démarche proposée ne s'improvise pas et demanderait une refonte et une organisation toute autre que celle du Fil d'Ariane.

<u>Interventions de Marie-Jo AYNIE :</u>

Elle relate un incident survenu récemment, à savoir, elle a été importunée par des demandeurs exigeant des explications sur les délais, sur les raisons pour lesquelles elle n'avait pas pris en charge leur recherche etc. ….. Ceux-ci ayant pris connaissance de l'état de leur demande via le lien déposé sur la page qui abrite le formulaire départemental, qui mène vers la liste des demandes à prendre en charge ou en cours du département concerné. Jean-Claude BIZET a immédiatement retiré ce lien. L'incident est donc clos. Certains coordinateurs ont crypté l'accès à cette page de façon à ce que seul le coordinateur et les bénévoles y aient accès car ils ont déjà été importunés de la sorte. Pour d'autre, le lien reste présent puisqu'il n'y a jamais eu de problèmes. Patrick

AUBURTIN précise que sur le futur site les demandeurs n'auront accès qu'au suivi de leur propre demande. Josiane FEBVRET, Florence JOUHAUD et Andrée BRUNELIERE soulèvent un autre danger de laisser la page en libre accès car n'importe qui peut récupérer les adresses mails des demandeurs.

En écho au fait que nous n'étions pas toujours connus des généalogistes amateurs, Marie-Jo AYNIE rappelle l'existence des listes locales sur yahoo groupe, et pour le Vaucluse où elle est bénévole, elle n'hésite pas parfois à contacter des demandeurs potentiels par mail privé pour leur indiquer notre site d'entraide et ses possibilités.

Questions de Danielle COAT :

Elle explique que pour obtenir des actes postérieurs à 1902 elle met une date fictive et donne les vraies années dans la rubrique commentaires. Elle s'interroge à savoir si 1902 est une date butoir générale ? Réponse collective que la situation est variable d'un département à l'autre.

Toujours concernant le fonctionnement de l'Entraide, elle souhaite connaître le quota de demandes autorisé mensuellement ? La réponse fut identique, cela est variable.
Dans les deux cas c'est généralement indiqué sur la page qui abrite le formulaire, et quand cela ne l'est pas, Isabelle ROTTIER rappelle l'existence d'un lien (ou d'un bouton) sur lequel il suffit de cliquer pour joindre par mail le coordinateur départemental.

Carte adhérent :

Isabelle ROTTIER fait circuler 5 cartes plastifiées pour que chacun puisse choisir le visuel qu'il préfère. Le choix s'est majoritairement porté sur le visuel n° 2 qui sera désormais la carte d'adhérent (voir annexe 3 en fin de CR)

De même Isabelle ROTTIER va réaliser des cartes pour les administrateurs qui le souhaitent et qui participent aux salons. Ceux-ci ont pu choisir leur visuel parmi les 5 proposés ce jour.

-La séance est levée à 12h30-

La plupart des présents se retrouvent au restaurant l'Occitanie pour un déjeuner convivial.

Présidente — **Secrétaire**
Isabelle ROTTIER — Françoise LIEVREMONT

10 Square de la Sarthe - 78 310 MAUREPAS

Le Fil d'Ariane ®

L'Entraide Généalogique sur Internet

Annexe 1

COMPTE DE RESULTAT 2010 & Évolution

CHARGES	2010	2009	évolution	PRODUITS	2010	2009	évolution
Dépenses de fonctionnement	**15 685,15**	**11 322,06**	**38,54%**	**Recettes de fonctionnement**	**11 380,61**	**12 436,00**	**-8,49%**
Achats de marchandises	14 209,07	9 613,74	47,80%	Ventes de marchandises	10 830,00	11 938,00	-9,28%
Autres charges externes (60 ... 62)	656,46	802,21	-18,17%	Cotisations (756)	550,61	498,00	10,56%
Autres charges (65)	819,62	906,11	-9,55%	Autres produits : produits annexes, dons (758)			
Dotations aux amortissements (68)				Autres recettes			
Sous-total	15 685,15	11 322,06	38,54%	**Sous-total**	11 380,61	12 436,00	-8,49%
Charges financières :	**0,02**			**Produits financiers :**	**27,54**		
Intérêts des emprunts, agios ... (66)	0,02			Intérêts financiers (768)	27,54		
Charges nettes sur cessions de SICAV				Produits nets sur cessions de SICAV (767)			
Résultat financier	27,52						
Charges exceptionnelles :	**59,81**			**Produits exceptionnels :**			
Amendes, pénalités ... (67)	59,81			Produits exceptionnels sur exercices antérieurs (772)			
Résultat exceptionnel	**-59,81**						
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-4 336,83**	**1 113,94**	**-489,32%**				
Total général des Charges	15 744,98	11 322,06	39,06%	**Total général des Produits**	11 408,15	12 436,00	-8,27%
	11 408,15	12 436,00			11 408,15	12 436,00	

Adhérents au 31/12 — 426 — 545 — -21,83%
ont renouvelé leur adhésion de N-1 à N — 199
nouveaux sur N — 227

Siège social : 10 Square de la Sarthe - 78310 MAUREPAS

Le Fil d'Ariane ®

L'Entraide Généalogique sur Internet

PREVISIONNEL 2011

CHARGES	2011	PRODUITS	2011
(Dépenses de fonctionnement)		(Recettes de fonctionnement)	
Achats de matériels (605)	100,00	Autres produits d'activités annexes (708)	
Fournitures d'entretien et fournitures de petit équipement (6063)	100,00	Dons manuels (754)	11 000,00
Fournitures administratives (6064)	200,00	Cotisations (756)	700,00
Autres matières et fournitures (6068)	200,00	Autres produits : produits annexes, dons (758)	
Locations (613)	850,00		
Entretiens et réparations (615) : refonte de notre site internet	6 000,00		
Assurances (616)	80,00		
Divers : documentation, revues (618)	200,00		
Honoraires (622)	500,00		
Publicité, publications, relations publiques : foires, expositions, dons ... (623)	1 000,00	Autres recettes	
Déplacements, missions, réceptions (625)	7 000,00		
Frais postaux et de télécommunications (626)	600,00	Autres prouits (708)	
Services bancaires et assimilés (627)	200,00		
Autres charges de gestion courante : Redevances, cotisations ... (65)	650,00		
Dotations aux amortissements (681)	220,00		
Sous-total	17 900,00	**Sous-total**	11 700,00
Charges financières :		**Produits financiers :**	
Intérêts des emprunts, agios ... (68)		Intérêts du compte-livret (768)	50,00
Charges nettes sur cessions de SICAV		Produits nets sur cessions de SICAV (767)	
Sous-total		**Sous-total**	50,00
Charges exceptionnelles :		**Produits exceptionnels : ... (77)**	
Amendes, pénalités ... (67)			
Sous-total		**Sous-total**	
Résultat de l'exercice	-6 150,00		
Total général des Charges	17 900,00	**Total général des Produits**	11 750,00
	11 750,00		11 750,00

Siège social : 10 Square de la Sarthe - 78310 MAUREPAS

Le Fil d'Ariane ®

L'Entraide Généalogique sur Internet

Annexe 2

Ce jour, mardi 22 mars 2011, j'ai examiné les comptes de l'Association du Fil d'Ariane, en présence de Florence Jochaud, Trésorière.
Nous avons détaillés les comptes du bilan en vérifiant notamment la concordance des comptes d'immobilisations, de dette et créances, et de placements financiers avec les relevés correspondants.
Les comptes de charges sont en augmentation du fait de la comptabilisation en frais généraux de matériel informatique, de la procédure avec recours à un avocat pour récupérer une dette utilisée pour des besoins personnels, et des frais de publicité plus importants.
Les cotisations des membres sont en diminution.
Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit.
La refonte du site internet est nécessaire à l'activité de l'association. Toutefois ses fonds propres restent limités.
Au vu des éléments contrôlés et des pièces justificatives fournies, la comptabilité est sincère et transparente.

Jean-Luc Garnier
expert comptable de
CGA CAERIF

Le Fil d'Ariane ®

L'Entraide Généalogique sur Internet

Annexe 3

10 Square de la Sarthe - 78 310 MAUREPAS